



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111524

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/11/2024 18H51 C:023514 I:24421

33 CITE

V/Appel du Mardi 12/11/2024 a 18H51

**45, QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON**

IMMEUBLE : RESTAURANT 33 CITE
33, QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 29 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 33, QUAI CHARLES DE GAULLE-CONTACTER MME RUE-TEL:*07 66617319*
04 37454545

MOTIF : POMPE DE RELEVAGE EN DEFAUT CAUSANT UN REFOULEMENT DANS LES ETAGES
INFERIEURS

Donneur d'ordre : Mme F. RUE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de relevage

LE 12/11/2024 A 20H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU RESTAURANT 33 CITE
CONTROLE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
LES POMPES NE SONT PAS ALIMENTEES
LE DISJONCTEUR DES POMPES EST A L'ARRET
REMISE EN SERVICE
CONTROLE DES POMPES - OK
REPERAGE D'UN DEFAUT AU NIVEAU DE LA SONDE
EXTRACTION DE LA SONDE
NETTOYAGE DE CETTE DERNIERE
REMISE EN SERVICE DANS LA CUVE
LES POMPES REFOONCTIONNENT NORMALEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 14/11/24 a 08H38 Mme F. RUE

TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES

REPERAGE D'UN FAIBLISSEMENT AU NIVEAU DE LA SONDE EN FIN DE VIE
PREVOIR SON REMPLACEMENT
DEVIS A SUIVRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111524

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
1,00	Suppl.Dispatch.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	1	68,24		68,24
2,50	H.Ouvrier Electricien le 12/11	1	69,98		174,95
2,00	H(s)2ème personnel 12/11	2	53,13		106,26
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,45		39,45
TOTAL H.T.					418,02
T.V.A. a 20,00%					83,60
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>501,62</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.